GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Date Heure Numéro Département(s)

18h47 16.358 DEF

Annule et remplace

Auteur(s): Jean-Claude Guyot

Titre: Lycées: changement d'indice horaire?

Contenu:

Lors de la précédente législature, ceci dans le cadre d'un programme d'économie, le Conseil d'État a modifié la charge hebdomadaire des enseignants des lycées en la faisant passer à 24 périodes (au lieu de 23). Cet indice de 24 est d'ailleurs pratiqué dans plusieurs cantons.

Nous avons appris que le Conseil d'État a l'intention de revenir à 23 périodes hebdomadaires pour les enseignants susmentionnés.

Rappelons que dans notre canton la grande majorité des enseignants ont des charges hebdomadaires nettement supérieures : entre 28 et 30 périodes à l'école obligatoire et dans certains secteurs de la formation professionnelle.

Dès lors, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- Notre information est-elle exacte?

Si oui:

- Cette mesure s'inscrit-elle dans un programme de revalorisation de la fonction enseignante ou est-ce une mesure "isolée" ?
- Le Conseil d'État ne pense-t-il pas qu'avant d'alléger la charge horaire d'enseignants qui ont les élèves les plus faciles et le salaire le plus élevé il ne faudrait pas revoir la situation des enseignants du cycle 1 ou 2 par exemple ?
- Est-il judicieux d'apporter des aménagements alors que le processus de la nouvelle grille salariale est en cours ?

Réponse écrite demandée : Oui • Non		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Jean-Claude Guyot		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :